



PROGRAMME DE COOPERATION TUNISO-BELGE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PËCHE MARITIME DIRECTION GENERALE DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Avis public N°1/2021 pour la sélection d'un(e) Assistant(e) à la coordination (Expert junior)

Projet de PROmotion de la GEstion Participative et inclusive de la Pêche Côtière en Tunisie (PROGEPECT)



CAUKE UKGANISATIUNEL

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime à travers la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (MARHP/DGPAq) a soumis une proposition de projet intitulé «Promotion de la gestion participative et inclusive de la pêche côtière en Tunisie» PROGEPECT, dans le cadre d'un appel à proposition relatif à l'accord entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement du Royaume de Belgique sur une conversion de créances en programme de développement en date du 21/08/2019,

Le 26 novembre 2020, la DGPAq, en qualité de demandeur principal du projet a reçu une note officielle Ref. 20/290 de la part de l'Ambassade du Royaume de Belgique à Tunis qui informe l'accord définitif de la partie Belge pour le financement du projet PROGEPECT, pour un coût total de 1,8 millions d'euros.

Conformément à la note conceptuelle dudit projet, la DGPAq compte procéder à une assistance technique par le recrutement d'un(e) Assistant(e) à la coordination et d'un(e) expert(e) en gestion administrative et financière. Les frais de l'assistance technique sont imputés sous la composante D du projet.

ANNUNCE

Art. 1 – Objet de la consultation

La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (le demandeur), lance le présent avis public afin de sélectionner un(e) Assistant(e) à la coordination (Expert junior) du projet «Promotion de la gestion participative et inclusive de la pêche côtière en Tunisie» PROGEPECT dans le cadre du programme de Coopération Tuniso-Belge.

Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation

Sous la direction du coordinateur du projet, l'assistant(e) à la coordination sera chargé(e) de:

- Appuyer la DGPAq dans la préparation et la mise en place de l'ensemble des activités du projet.
- Coordonner les activités et les échanges entre les parties prenantes du projet et faciliter l'accès aux données et informations ainsi que les contacts avec les différents partenaires et experts impliqués dans le projet,
- Appuyer la DGPAq dans la préparation des termes de références et documents d'appel d'offres nécessaires à la mise en œuvre des activités du projet,
- Participer à la rédaction et diffusion des rapports d'exécution technique conformément aux exigences du comité de gestion et du suivi du programme,
- Participer à l'organisation des comités de pilotage ainsi que les réunions techniques du projet,
- Préparer les procès-verbaux des réunions du projet et les partager avec les membres du comité de pilotage et/ou les partenaires,
- Contribuer à la définition, l'organisation et le suivi des actions de communication et de visibilité du projet,

Générale de la

Pêche et de

- Contribuer à la mise en piace d'une couverture mediatique durant les evenements en Tunisie et la coordination avec les partenaires du projet pour les évènements qui auront lieu en Tunisie,
- Participer à l'archivage du matériel et digital des documents du projet,
- Appuyer la DGPAq pour toute autre activité pour les besoins du projet.

Art. 3 – Salaire et modalités de paiement

Le salaire brut y compris tous les frais, sera fixé sur la base de l'expérience professionnelle et les diplômes universitaire de l'expert.

Le paiement de salaire sera mensuel et s'effectue dès la signature du contrat de prestation de service par les deux parties et sera imputé sur la rubrique inscrite au programme prévisionnel du projet : Promotion de la gestion participative et inclusive de la pêche côtière en Tunisie «composante D».

La rémunération de l'expert sera faite suite à la présentation d'une note de frais et un rapport d'activités accompagné par les timesheets.

Art.4 – Durée de la collaboration

La collaboration avec l'Assistant(e) à la coordination (Expert junior) est fixée pour une durée de douze mois renouvelables durant la période du projet (Date de la clôture prévue pour le 26 novembre 2024) sous réserve de fonds nécessaires et de performance satisfaisante.

L'expert fournit les services pendant une durée de douze mois calendaires à compter de la date de signature du contrat et la réception de l'ordre de services pour le commencement des prestations.

Art.5 - Conditions et profil demandé

A. Conditions générales

- 1. Citoyenneté tunisienne;
- 2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine;
- 3. Pas de condamnation pénale qui prévoie l'interdiction des bureaux publiques ou d'autres types de privations.
- B. Qualification et experiences requises
- 1. Parfaite connaissance de la langue française et arabe. La connaissance de la langue anglaise est considérée comme un atout ;
- 2. Avoir une expérience dans des projets de coopération internationale est souhaitable;
- 3. Flexibilité des horaires de travail et disponibilité pour les activités sur terrain;
- 4. Avoir au moins un diplôme d'ingénieur en sciences halieutiques ou en sciences de l'environnement, obtenu en Tunisie ou dans un pays tiers, reconnu en Tunisie.

L'absence d'une des conditions générales requises par la présente annonce induira l'exclusion de la procédure de sélection.

Art.6 - Procédures et critères de sélection

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans les articles 7 et 8, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de Direction DGPAq.

Termes de référence pour la sélection d'un(e) assistant(e) à la coordination du projet PROGEPECT financé par

énérale de la

Seulement les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 5 seront admis à la sélection.

La Commission évaluera les *curricula* des candidats et attribuera une notation selon les critères suivants:

Critères de sélections	Score maximum (N1)
Une expérience dans le cadre de projets de coopération internationale (2 points par projet)	08
Une expérience spécifique dans une institution ou organisation travaillant dans le domaine de la pêche ou l'environnement marin (2 points par année d'expérience)	
Diplômes universitaires : diplôme d'ingénieur (4 points); diplôme d'ingénieur + master (06 points) ou diplôme d'ingénieur + Doctorat (08 points)	08
Total	20 Points

Une épreuve orale sera effectuée pour les candidats retenus par la commission d'évaluation selon les scores obtenus. La note orale (N2) varie entre 0 et 20 points.

La note finale NF attribuée au candidat sera calculée comme suit : NF = (40% N1+ 60% N2)

Les candidats seront sélectionnés suite à un classement selon la note finale par ordre de mérite selon le barème de notation et la formule indiquée ci-dessous.

Le classement approuvé par la commission de sélection et conservé dans l'archive de la DGPAq sera à disposition de tout candidat qui en demande l'accès.

Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les personnes intéressées devront envoyer leur dossier par courrier postal express ou consigné à main auprès du Bureau d'ordre de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime/DGPAq-MARHPM) 30 Rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie, au plus tard à 14 heures du 28/05/2021.

Les dossiers reçus après la date et l'horaire susmentionnés ne seront pas pris en considération.

Le dossier devra être envoyé ou consigné à l'adresse suivante:

La Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (Ministère de l'Agriculture, des Ressources

Hydrauliques et de la Pêche Maritime) – Bureau d'ordre

30 Rue Alain Savary 1002 Tunis, Tunisie

Direction Générale de la

Pêche et de l'Aquaculture

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante:



« Avis public n°1 pour la sélection d'un(e) Assistant(e) à la coordination (Expert junior) du projet : PROmotion de la GEstion Participative et inclusive de la Pêche Côtière en Tunisie» PROGEPECT

«A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation»

Art. 8 - Candidature et documentation nécessaire

La demande de candidature devra être signée par le candidat.

Les candidats devront déclarer, sous leur responsabilité, remplir les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5 et annexer la documentation suivante :

- 1. Lettre de motivation
- 2. Curriculum Vitae
- 3. Copies certifiées conformes des diplômes universitaires obtenus
- 4. Copie de la CIN
- 5. Déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il remplit les conditions générales et professionnelles détaillées dans l'article 5
- 6. Tout document justifiant de l'expérience acquise par le candidat en rapport avec le poste ou lié aux conditions professionnelles (L'art.5) (contrats, attestationsetc.)

Art. 9 – Mentions supplémentaires

La DGPAq se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat. La signature du contrat est conditionnée par l'accord de l'AGC pour le premier avenant mineur du projet.

La DGPAq n'accepte pas les demandes reçues au plus tard à 14 heures du 28/05/2021 (le timbre postal ne fait pas fois).

Coordinateur du projet

Rafik NOUAILI

Termes de référence pour la sélection d'un(e) assistant(e) à la coordination du projet PROGEPECT financé par le